

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 27 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DEVE 150 Subventions (69 300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017. Projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016.

Mmes Pénélope KOMITÈS et Pauline VÉRON, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement, en date du 8 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 18 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission, et Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée pour les projets des associations retenus dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité ».

Article 2 : Une subvention est attribuée aux associations suivantes au titre du budget de fonctionnement :

- une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association Les Chemins de la Danse, dont le siège social est situé à la Maison des Associations 5 rue Perrée 75003 Paris ;
- une subvention de 400 euros est attribuée à l'Association du Quartier Saint-Bernard, dont le siège social est situé 16 rue Charles Delescluze 75011 Paris ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association Abeille Francilienne, dont le siège social est situé 10 rue Didot 75014 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'Association Espaces, dont le siège social est situé 855 avenue Roger Salengro 92370 Chaville ;
- une subvention de 400 euros est attribuée à l'Association Au Cœur des Chats, dont le siège social est situé 32 rue Leibniz 75018 Paris ;
- une subvention de 3 800 euros est attribuée au Centre Ornithologique Île-de-France, dont le siège social est situé au Muséum d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon 75005 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'Association Confédération Paysanne dont le siège social est situé 10 rue Robespierre 93170 Bagnolet ;
- une subvention de 1 400 euros est attribuée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux, dont le siège social est situé 8-10 rue du Docteur Pujos BP 90263 Rochefort.

Article 3 : Une subvention est attribuée aux associations suivantes au titre du budget participatif 2016 (budget d'investissement) :

- une subvention de 600 euros est attribuée à l'Association du Quartier Saint-Bernard, dont le siège social est situé 16 rue Charles Delescluze 75011 Paris ;
- une subvention de 1 800 euros est attribuée à l'Association Abeille Francilienne, dont le siège social est situé 10 rue Didot 75014 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'Association Espaces, dont le siège social est situé 855 avenue Roger Salengro 92370 Chaville ;
- une subvention de 600 euros est attribuée à l'Association Au Cœur des Chats, dont le siège social est situé 32 rue Leibniz 75018 Paris ;
- une subvention de 2 700 euros est attribuée au Centre Ornithologique Île-de-France, dont le siège social est situé au Muséum d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon 75005 Paris ;
- une subvention de 600 euros est attribuée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux, dont le siège social est situé 8-10 rue du Docteur Pujos BP 90263 Rochefort ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'Association Jardin Partagé éphémère Truillot, dont le siège social est situé 9 impasse Truillot 75011 Paris ;
- une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'Association Les Parques, dont le siège social est situé 32 rue du Javelot, appartement 87, 75013 Paris ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'Association V'île Fertile, dont le siège social est situé 39 avenue Georges Clémenceau, chez Raphaël LUCE, Bâtiment A Escalier D 94360 Vitry sur Marne ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association Etudes et Chantiers Île-de-France, dont le siège social est situé 10 place Jules Vallès 91000 Evry ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Pépins Production, la pépinière de quartier, dont le siège social est situé 25 avenue de Laumière 75019 Paris ;

- une subvention de 800 euros est attribuée à l'Association pour l'Harmonie du Territoire Alliant le Respect et l'Aptitude à Maintenir son Environnement, dont le siège social est situé 12 rue Auguste Caïn 75014 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'Association Passerelle 17 – Régie de Quartier du 17e Nord-Est, dont le siège social est situé 190 avenue de Clichy 75017 Paris ;
- une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'Association Les Amis Recycleurs, dont le siège social est situé 2 rue Belliard 75018 Paris ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association Les Petits Débrouillards Île-de-France, dont le siège social est situé 82 avenue Denfert Rochereau 75014 Paris ;
- une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'Association Veni Verdi, dont le siège social est situé Maison des Associations du 20e, 1-3 rue Frédérick Lemaître, boîte n°38 75020 Paris ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association Multi'Colors, dont le siège social est situé 2 square d'Amiens 75020 Paris ;
- une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association FNE Île-de-France, dont le siège social est situé 2 rue du Dessous des Berges 75013 Paris ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association Dédale, dont le siège social est situé 21 rue Fécamp 75012 Paris ;
- une subvention de 4 700 euros est attribuée à l'Association Kokkino, dont le siège social est situé 40 avenue Parmentier 75011 Paris ;
- une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'Association Les Amis de Terra Eco, dont le siège social est situé 25 rue Corentin Bourveau 44300 Nantes ;
- une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Minga Faire Ensemble, dont le siège social est situé 61 rue Victor Hugo 93500 Pantin ;
- une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Noé Conservation, dont le siège social est situé 3 rue de la Rochelle 75014 Paris.

Article 4 : La dépense globale d'un montant de 69 300 euros sera imputée :

- à hauteur de 13 000 euros au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 ;
- à hauteur de 56 300 euros sur le budget participatif de 2016 « + de nature en ville », AP 1705037, au chapitre 204, rubrique 820, nature 2042 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités d'octroi des subventions prévues aux associations suivantes : Association du Quartier Saint-Bernard, Espaces, Etudes et Chantiers Île-de-France, Les Petits Débrouillards Île-de-France et Veni Verdi.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO